Envoyé en préfecture le 13/02/2023
Reçu en préfecture le 13/02/2023
Publié le
ID : 045-244500419-20230202-20230201G-DE

quatre vallées
communauté de communes

Pièce
4.31

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAN DE ZONAGE
Fontenay-sur-Loing
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Limite administrative

Emplacement réservé

	Objet	Bénéficiaire
Fo1	Stationnement	Commune
Fo2	Elargissement de la voie	Conseil départemental
Fo3	Cheminement piéton	Commune
Fo4	Accès	Commune

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

- Bâti/ouvrage remarquable
  - Bâtiment
  - Château
  - Chapelle
  - Eglise
  - Portail/Porche
  - Pont
- Elément architectural
  - Fontaine
  - Lavoir
  - Monument
  - Puits

Patrimoine naturel :

- Arbre
- Etendue d'eau
- Alignement d'arbres
- Espace arboré
- Jardin
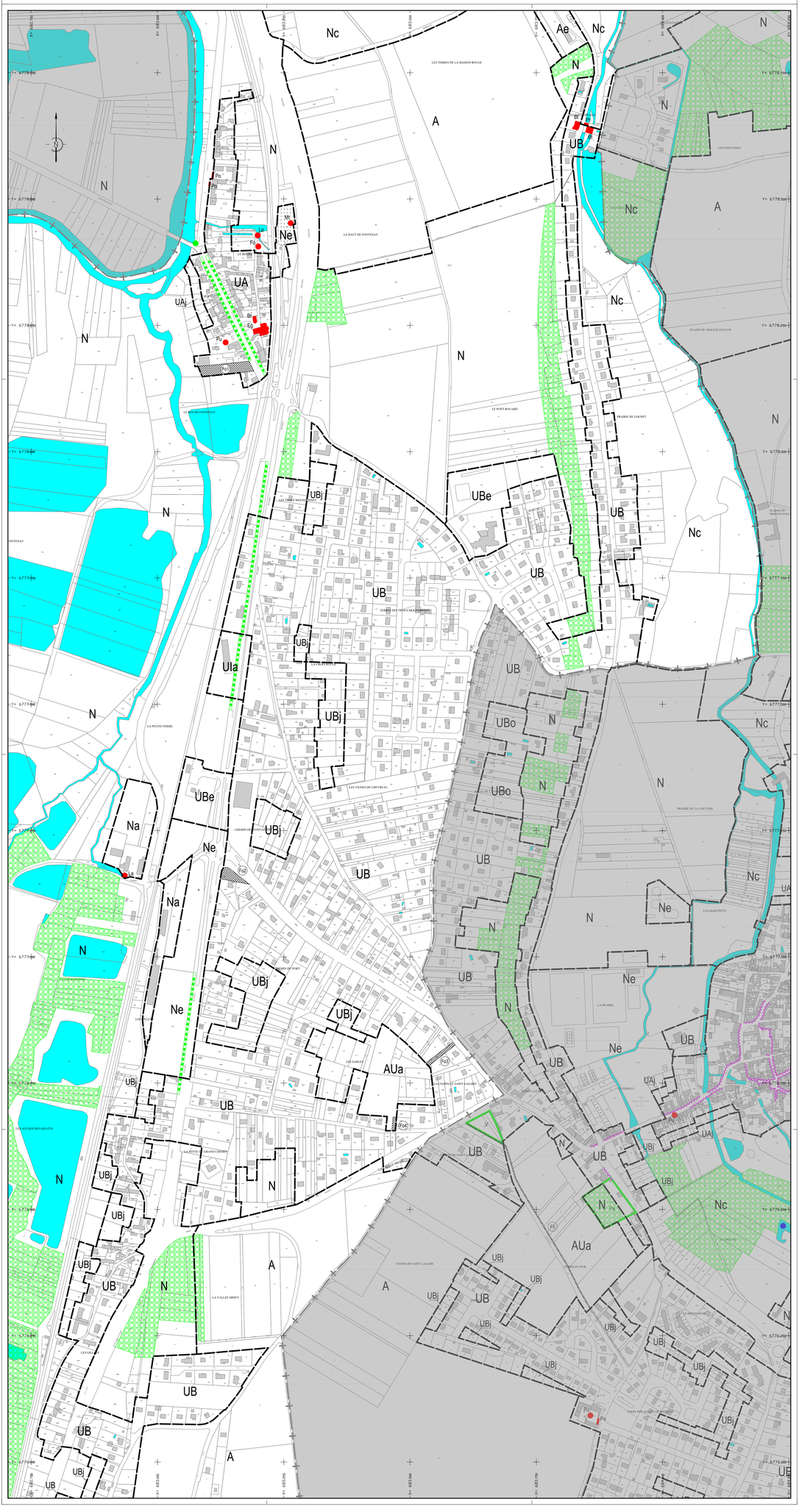
ecmo Ecmo sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur